

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret-loi du 12 avril 1939 et décret du 1^{er} juin 1939.)

11 octobre 1978. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19 octobre 1978.)
Association khmère d'Ille-et-Vilaine (AKIV). Objet: rassembler les résidents cambodgiens pour l'amitié et la fraternité; maintenir les traditions culturelles khmères; promouvoir une entraide mutuelle; apporter aide et réconfort aux compatriotes; s'abstenir de toute activité politique. Siège social: 12, allée de Penmarc'h, Rennes.

Journal OFFICIEL de la République Française

110^e année - N° 254 dimanche 29. octo